

# A LOJINHA DA ROSALIA

---

Procès-verbal de l'Assemblée  
Générale Extraordinaire

---

*AGE du 2 Décembre 2025*

*Certifié conforme à l'original  
La présidente*

**A LOJINHA DA ROSALIA**  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital de 50 000 euros  
Siège social : 40 RUE DU GENERAL LECLERC – 78360 MONTESSON  
909 683 039 – RCS VERSAILLES

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 02 Décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 2 décembre  
A quinze heures

L'actionnaire de la société A LOJINHA DA ROSALIA, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 50 000 €, divisé en 1000 actions de 50 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social situé au 40 avenue du général Leclerc, 78360 MONTESSON, sur convocation faite par la présidente.

**EST PRESENT :**

✓ **Madame OLIVEIRA PAREDES Liliana**  
Propriétaire de mille actions, ci 1 000 actions,

Les actionnaires de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame OLIVEIRA PAREDES Liliana, présidente.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ✓ Les statuts de la société
- ✓ L'acte de cession
- ✓ La feuille de présence
- ✓ Texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Cession d'actions de la présidente ;
- Démission de la Présidente et Nomination du nouveau président ;
- Pouvoirs à conférer pour la poursuite des formalités.

Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée prend acte de la cession de 1 000 actions appartenant à Madame OLIVEIRA PAREDES Liliana au profit de M. CARNEIRO PAREDES Alvaro. Elle approuve la cession, avec tous droits et obligations y attachés.

Monsieur CARNEIRO PAREDES Alvaro devient seul actionnaire de la société A LOJNHA DA ROSALIA

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée prend acte de la démission de Mme OLIVEIRA PEREIRA Liliana de ses fonctions de Présidente de la Société, avec effet immédiat à la date de la présente Assemblée.

Monsieur CARNEIRO PAREDES Alvaro, demeurant au 18 bis du fief 95018 Argenteuil, est nommé en tant que nouveau président de la société, pour une durée illimitée conformément aux statuts à cette même date.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales auprès du greffe du Tribunal de commerce et des services compétents.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Fait à Montesson, le 02 Décembre 2025

Présidente

